



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

4191-SD
(06-2021)



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE PARNANS

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR ⁽¹⁾ vagues de chaleur

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 09 octobre 2026

À Parnans

Le 09 octobre 2026

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.